

Le 16 septembre 2018

20 Minutes s'engage contre le cyber-harcèlement avec sa nouvelle série "Pris pour Cible"

L'épisode 2 du dossier spécial à paraître demain, lundi 17 septembre, dans 20 Minutes et à retrouver [en ligne](#) : Hugo, menacé de mort pour avoir dénoncé sur Twitter la conduite d'un automobiliste imprudent.

Ils s'appellent Mégane, David, Valentine, Caroline, Hugo...et ont été pris pour cible. Tous les lundis, 20 Minutes ouvre ses colonnes aux victimes de cyber-harcèlement qui livrent leurs témoignages sur leur expérience personnelle de la violence en ligne.



Une du journal 20 Minutes du 10/09/18

[Le premier article](#) a donné la parole à Valentine, visée par des centaines d'utilisateurs Twitter pour ses positions féministes. Menacée de viol et de meurtre, elle raconte la façon dont elle a retrouvé ses harceleurs.

Cette semaine, Hugo partage un second témoignage : pour avoir dénoncé sur Twitter un automobiliste à la conduite dangereuse, il s'est retrouvé la cible d'un violent harcèlement sur les réseaux sociaux et a fait l'objet de menaces de mort.

Les lecteurs sont appelés à témoigner pour partager leurs histoires : à travers ces expériences individuelles, 20 Minutes souhaite explorer toutes les formes de harcèlement en ligne qui, parfois, détruisent des vies.

>>> [Dossier en ligne](#) <<<

A propos de 20 Minutes : Créé en 2002, 20 Minutes est un éditeur d'information indépendant détenu à parts égales par le groupe SIPA-Ouest-France, éditeur du 1er quotidien français payant et par le Groupe Rossel, le premier groupe de presse francophone belge. Il est le seul grand média français indépendant de tout groupe financier, industriel ou commercial. Son audience réunit 21,8 millions d'utilisateurs chaque mois dont 71% sont numériques. Il est le leader de l'info chez les 25-49 ans. Mobilisée dans la lutte contre les fausses informations, la rédaction de 20 Minutes a obtenu la labellisation du très restreint [IFCN Network](#). L'entreprise a édité, en 2011, une [charte éthique et déontologique](#), définissant les valeurs ainsi que les règles de vie professionnelle portées par chacun des collaborateurs de 20 Minutes.

Source : étude ACPM ONE Global V2 2018